journal *Le Monde*, qui voulait exposer de manière instructive l'assassinat de Lebovici, avait relevé que l'éditeur, en fréquentant Debord, s'était progressivement *« éloigné de la norme socialement admise par son milieu professionnel »*[3]. Et Debord de souligner : *« On peut bien dire aussi qu'il s'en était fait une gloire »* (p. 8). Si Lebovici se compromettait en fréquentant Debord, il espérait en tirer, en échange, un certain prestige.

Les contrats conclus entre Guy et Gérard – dans la mesure où ils n'expriment pas le rapport de force habituel à ce genre d'exercice, mais ne font que traduire les relations privées entre les deux hommes – n'apportent rien à la critique d'une société qui se prétend « *de droit* ».

Ils n'apportent rien non plus à la théorie debordienne du *spectacle*. Au contraire! Debord, en voulant systématiser son amitié dans un cadre juridique, n'a fait qu'entretenir l'ambiguïté entre le droit et les sentiments. Cette manipulation de l'affectif et du juridique, qui est le secret des tyrannies, fut aussi le secret du debordisme.

**... ELLES DOIVENT ETRE EXECUTEES DE BONNE FOI...**

Dans une lettre adressée aux éditions *Le temps qu'il fait* – trois jours avant son suicide – Debord écrivait : *« Puisque nous ne sommes plus très loin de décembre, je vous envoie, pour notre projet d'édition, une idée d'illustration en couverture, qui m'est effectivement venue. C'est une lame du tarot de Marseille. La plus mystérieuse et la plus belle à mon sens : le bateleur. Il me semble que cette carte ajouterait, et sans devoir l'y impliquer trop positivement, quelque chose que l'on pourrait voir comme une certaine maîtrise de la manipulation; et en rappelant opportunément toute l'étendue de son mystère »* (p. 65).

Dans le livre *Des contrats* ne figurent que trois contrats et tous trois concernent Guy et Gérard. Ils n'ont pu être rédigés que de leur mutuel accord. Quand Debord écrit que l'on pourrait voir, au travers de l'image du bateleur, *« comme une certaine maîtrise de la manipulation »*, il veut dire, après 22 ans de réflexion, qu'il n'y avait pas de complicité entre lui et son mécène, mais un rapport de conflit.

Sans vouloir s'impliquer trop positivement, l'on peut dire que Debord était admirable et que Lebovici n'était bon qu'à admirer, bailler les fonds et à être manipulé.

Debord prétend rappeler opportunément *toute l'étendue du mystère* que recouvre sa maîtrise de la manipulation. Lorsque l'on sait que cette maîtrise s'exerçait – dans le cadre de ces contrats – uniquement aux frais de Lebovici, et lorsque que l'on sait comment Lebovici est mort assassiné, on ne peut être que saisi d'effroi ou d'écœurement.

En réalité l'orthodoxie champ-libriste, mise en place par les deux compères, a coûté très cher, non seulement à l'expérience situationniste, mais à la crédibilité même de Debord. Aujourd'hui, pas un seul lycéen n'oserait se revendiquer de lui. Si bien que l'on peut dire que Debord, abusé par ses propres boniments, ne s'est fait de tort qu'à lui-même.

Ce livre posthume n'a pas d'autre objectif que d'exhiber





Notes :

(1) : *Considérations sur l'assassinat de Gérard Lebovici*, Champ Libre 1985, page 9.

(2) : Debord, qui prétend que ce film aurait été choisi pour ne pas être tourné, se vante. Voici ce qu'il écrivait à la veuve de Lebovici, le 25 avril 1984 : « *L'ampleur du sujet, la relative brièveté des délais, la considération aussi d'un horrible assassinat (...) cet ensemble de raisons me conduit à déclarer que je me crois actuellement incapable de proposer à Soprofilms une matière convenable de traiter le sujet «De l'Espagne» », Des contrats*, page 63. Ainsi, contrairement à ce qu'il affirmait en 1994, il avait bien l'intention, avant 1984, de réaliser ce film.

(3) : *Considérations...* page 60 et 61.

(4) : *L'Unique et sa propriété, pour une critique de l'avant-gardisme, suivi de documents relatifs à l'éclatement de l'Internationale Situationniste*, Strasbourg 1967, page 9.

Ce texte, légèrement remanié, à été publié dans Alternative Libertaire n°174, mai 1995

POINT DE REPOS !
LES *ARTICHAUTS DE BRUXELLES*
CONTINUENT *MÊME* AUX MOIS
DE JUILLET ET D'AOÛT.

ARTICHAUTS DE BRUXELLES, VOL. 13
Série Mémoire Situationniste
*Bruxelles, juillet 1997*

# Guy & Gérard

EN GUISE D'EPITAPHE A LA REEDITION
DES 12 NUMEROS DE LA REVUE
**internationale situationniste**

Yves Le Manach

(Librairie Arthème Fayard, mai 1997)

**LES CONVENTIONS LEGALEMENT FORMEES...**

Ce livre révèle trois contrats cinématographiques conclus par Guy Debord avec des sociétés appartenant à Gérard Lebovici : Simar Films et Soprofilms. Ces contrats concernent *La société du spectacle* (1973), le *Sixième film de Guy Debord* (1977) – qui devaient *In girum...* – et *De l'Espagne* (1982).

Ne figurent pas dans ce livre les contrats de Debord concernant son cinquième film : *Réfutation de tous les jugements...* – également conclu avec Simar Films – ni son septième et dernier film : *Debord, son art et son temps*. Ne figurent pas non plus ses contrats littéraires avec ses éditeurs successifs. Ce livre ne constitue donc pas une étude exhaustive des rapports que Debord a entretenus avec les droits d'auteur, mais concerne uniquement certains aspects de ses rapports avec Lebovici.

Il n'est pas besoin d'être spécialiste des métiers du cinéma, pour saisir que ces contrats étaient assez favorables à Debord en ce qui concerne ses libertés d'artiste. Du point de vue financier, dans cette époque d'argent facile, les avantages de Debord semblent relativement modestes.

**« *DES CONTRATS* », LIVRE POSTHUME DE GUY DEBORD, EDITIONS *LE TEMPS QU'IL FAIT*, 1995**

L'attitude situationniste, qui privilégie l'expérience plutôt que la foi dans une quelconque idéologie, n'est pas hostile à une critique des aspects juridiques de la société. Ainsi le *contrat de citoyenneté*, qui repose sur des fictions telles que la nation ou la souveraineté – et dont l'unique objectif est de rendre les salariés disponibles à l'exploitation –, complété par le *contrat de travail*, qui se caractérise par le lien de subordination du salarié vis-à-vis de l'employeur, s'offrent à des expérimentations de type situationniste.

Dans le cadre de la critique de l'idéologie dominante, l'apport de ce livre posthume est nul. La *théorie du spectacle* ne semble avoir eu pour seul objectif que de créer un glacis d'opacité interdisant toute pénétration de la critique. C'est-à-dire le contraire de ce qui était recherché par l'I.S. Cette dramatisation artificielle de la critique, reposant sur de pseudo-secrets, a réhabilité le gauchisme, tout en sacrant Debord comme *unique* centre du monde.

Il est frustrant, pour un ouvrier de ma génération, de constater que celui qui passait pour le plus doué des situationnistes, a consacré la dernière moitié de sa vie à détruire ce qu'il avait contribué à élaborer dans la première moitié. Dans le style bateleur, Debord a fait dans le boniment jusque dans la tombe. Ce qui est parfaitement dans la nature du bateleur.

---



**... TIENNENT LIEU DE LOI A CEUX QUI LES ONT FAITES...**

Personne n'ignore l'amitié que Guy Debord portait à Gérard Lebovici : *« mon éditeur et mon ami »* écrivait-il [1].

Dans *Des contrats,* il précise certains aspects de cette amitié : *« Rien n'est égal dans de tels contrats; et c'est justement cette forme spéciale qui les rend si honorables. Ils ont choisi en tout leur préférence. Tous sont faits pour inspirer confiance d'un seul côté : celui qui pouvait seul avoir mérité l'admiration. »* (p. 7). En écrivant cela, Debord admet le lien privilégié qui l'unissait à celui qui avait su reconnaître et admirer son mérite : Gérard Lebovici.

Commentant ces contrats, Debord *l'Admirable* écrit :

- *« l'artiste n'avait, en aucun cas, à expliquer comment il choisirait de s'y prendre pour venir à bout d'une sorte d'exploit apparemment insoluble »* (p. 7) ;
- devoir annoncer le titre d'un ouvrage à venir, est le genre de contrainte contractuelle qui *« par la suite sera avantageusement supprimée »* (p. 7) ;
- *« un troisième film a été choisi d'avance pour ne même pas être finalement tourné »* [2] (p. 7) ;
- tous ces contrats *« n'auront pas manqué d'être assez bien calculés pour satisfaire à ce qu'il y a de plus luxueux dans quelques-uns de mes besoins »* (p. 7).

Et de conclure qu'il s'agit là d'un *« principe naturellement peu favorable à la spéculation financière »* (p. 8).

En décrivant ces clauses, Debord reconnaît la générosité de son admirateur. Mais il serait faux de croire que les rapports entre Guy et Gérard étaient à sens unique. Boggio, du



les prétendues qualités de Debord au détriment d'un cadavre. Il s'agit là des vantardises d'un suicidé sur le dos d'un assassiné. Il y a là quelque chose d'exemplaire – en même temps que de repoussant – de ce que fut le debordisme.

**... ELLES NE PEUVENT REVOQUEES QUE DE LEUR CONSENTEMENT MUTUEL...**

Debord était un expert en matière de propriété privée intellectuelle. Il ne me semble pas inutile de rappeler ce qu'écrivaient les situationnistes démissionnaires de Strasbourg en 1967 : *« Si l'Unique (Debord) contrôle et garantit la «légitimité» révolutionnaire des autres, s'il dispose du pouvoir au sein d'un groupe qui se voulait la dissolution de tous les pouvoirs, c'est que ce pouvoir a des bases bien réelles.* ***Il dispose de la revue (marque déposée dont il est le propriétaire... )*** *»* [4].

L'*Unique, l'Admirable*, était aussi difficilement critiquable que le sont toutes les formes de pouvoir : tant du point de vue de la légalité que du point de vue de la manipulation des sentiments. Il aurait fallu un véritable *meurtre du père* pour avoir raison de lui. Par cela il n'était plus situationniste® depuis longtemps.

**... OU POUR DES RAISONS QUE LA LOI AUTORISE.**

Les premiers situationnistes ont, par des techniques expérimentales (le détournement, la création des situations...), contribué à approfondir notre compréhension de l'espace idéologique capitaliste et en ont facilité la critique.